

Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue au lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 13 janvier 2020, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation des procès-verbaux du 2 et 16 décembre 2019.
3. Adoption du règlement numéro 2019-08, concernant la marge de recul avant dans les zones R-12 et R-13, implantation des bâtiments accessoires dans la zone V-4 et ajout d'un article pour une implantation dérogatoire.
4. Projet de règlement décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2020.
5. Programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.
6. Nouvelle entente intermunicipale en services d'ingénierie de la MRC de l'Érable-Adhésion et autorisation de signature.
7. Procédures pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes municipales.
8. Renouvellement de l'offre de Lavery, avocats, pour l'année 2020.
9. Adhésion 2020 du directeur général et secrétaire-trésorier à l'ADMQ et de l'inspecteur en bâtiments à la COMBEQ.
10. Adhésion 2020 de l'agent administratif à l'ADMQ et inscription formation en ligne pour certification DMA.
11. Tarif horaire pour location tracteur-souffleur et opérateur en 2020. (146 \$ en 2019)
12. Coût de location des locaux à l'édifice municipal pour 2020.
13. Compensation pour le préposé au service de loisirs et agent administratif pour l'utilisation de son cellulaire dans le cadre de son travail.
14. Résolution concernant le projet de loi numéro 48 sur la fiscalité agricole.
15. Période de questions de l'assistance.
16. Demande de la Résidence Provencher pour le remboursement des taxes municipales pour 2020.
17. Autorisation pour la signature du certificat de réception provisoire des ouvrages pour les travaux de pavage de la rue Normand.
18. Demande d'intervention dans le cours d'eau Andréa Caron.
19. Formation pour le directeur général offert par l'ADMQ sur le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens.
20. Demande de M. Jean-François Labrie-Simoneau et Mme Nadia Deshaies pour le prolongement du délai pour la construction d'une résidence sur le lot 6 189 185.
21. Maire suppléant pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021.
22. Frais de notaire et d'arpentage pour prolongement du réseau électrique de la rue des Iris.
23. Départ du locataire pour le logement au 3^e étage de l'édifice municipal à l'automne 2020.
24. Adhésion 2020 à la Fédération québécoise des Municipalités.
25. Remplacement ordinateur de Danielle et de Claire et remplacement disque dur ordinateur bibliothèque pour la transition de windows 7 à windows 10.
26. Renouvellement adhésion au Réseau d'information municipale.
27. Demande de l'organisme Œuvre du partage pour les frais de chauffage.
28. Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2020.
29. Transfert de 5 000 \$ au service de loisirs.

30. Demande de soutien financier de l'association de la Fibromyalgie Arthabaska-Érable.
31. Demande d'aide financière annuelle du Centre de prévention Suicide Arthabaska-Érable et activité-bénéfice.
32. Demande d'aide financière du la maison du CLDI de l'Érable.
33. Transfert de 8 000 \$ au CDE Ste-Julie de Laurierville.
34. Correspondance.
35. Approbation des comptes.
36. États des revenus et dépenses au 31 décembre 2019.
37. Varia.
38. Clôture de l'assemblée.

Résolution : 2020-001

Présentation et approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Résolution : 2020-002

Approbation des procès-verbaux du 2 et 16 décembre 2019.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que les procès-verbaux du 2 et 16 décembre 2019, soient et sont adoptés et signés tel que rédigés et présentés aux membres du conseil, et dont le directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Adoptée

Règlement numéro 2019-08

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-08, concernant la marge de recul avant dans les zones R-12 et R13, l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la zone V-4 et l'ajout d'un article pour une implantation dérogatoire.

Attendu que le conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement de zonage numéro 2016-08, concernant la marge de recul avant dans les zones R-12 et R-13, l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la zone V-4 et pour l'ajout d'un article pour une implantation dérogatoire;

Attendu que cette modification respecte le contenu du plan d'urbanisme de la municipalité;

Attendu que le conseil a adopté par résolution, à la séance du 4 novembre 2019, le projet de modification du règlement de zonage numéro 2016-08;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Luc Côté, à la séance du 4 novembre 2019;

Attendu qu'une consultation publique sur ce projet de modification du susdit règlement de zonage a été tenue le 25 novembre 2019, et précédée d'un avis public paru dans le journal Le Poliquin, le 8 novembre 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, qu'il soit fait et statué, le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Les grilles des spécifications des zones R-12 et R-13 (feuilles numéro 12 et 13), lesquelles apparaissent à l'annexe 1 du

règlement de zonage numéro 2016-08, sont modifiées de la façon suivante :

À la partie des grilles des spécifications R-12 et R-13 intitulée MARGES (M), vis-à-vis la ligne intitulée Avant, l'inscription **7,5 (2)** est remplacée par l'inscription **7,5-10 (2)**

À la partie dispositions spéciales des susdites grilles des spécifications, la disposition (2) est remplacée par la suivante : **(2) La marge avant minimum est de 7,5 mètres et maximum de 10 mètres** (annexe « A »).

Article 3 L'article 5.3.1 du règlement de zonage numéro 2016-08 est modifié en ajoutant le texte suivant :

g) Tout bâtiment accessoire est autorisé dans la cour avant, pour les propriétés situées dans la zone V-4 longeant la rivière Bécancour.

Article 4 La section 21.9 et l'article 21.9.1 sont ajoutés au règlement de zonage numéro 2016-08 :

21.9 Constructions dérogatoires protégées par droit acquis

21.9.1 Implantation disposant de droit acquis

Malgré toutes normes d'implantation prescrites au présent règlement, les implantations suivantes sont considérées comme disposant de droit acquis :

1) Une implantation dérogatoire d'au plus 5% par rapport à la norme en vigueur au moment de l'implantation, pour un maximum de 0,30 mètre.

Article 5 Le présent règlement abroge ou modifie toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

Article 6 Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Adopté à Laurierville, ce 13 janvier 2020.

Marc Simoneau, maire

Réjean Gingras
Directeur général et sec.-trés.

Résolution : 2020-003

Adoption par résolution du règlement numéro 2019-08.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil adopte le règlement numéro 2019-08, lequel vise à modifier le règlement de zonage numéro 2016-08, afin de modifier la marge de recul avant dans les zones R-12 et R13, permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la marge de recul avant dans la zone V-4 et l'ajout d'un article pour une implantation dérogatoire.

Que copie certifiée conforme de la présente résolution, ainsi que du règlement numéro 2019-08, soient transmis immédiatement à la MRC de

l'Érable pour approbation, en vertu de l'article 137,2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adoptée

Présentation d'un projet de règlement décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2020.

Monsieur le conseiller, Luc Côté, présente un projet de règlement décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2020.

Ce projet de règlement a pour objet de décréter le taux de taxes foncières, le taux de taxes foncières spéciales pour le service de la dette, les compensations pour le service d'aqueduc, la compensation pour rembourser le fonds de roulement pour la mise à niveau du système septique commun, la compensation pour le service de la collecte et l'enfouissement des déchets, pour la collecte et le traitement de la récupération et pour la collecte et le traitement des encombrants, la compensation pour la récupération du plastique agricole, la compensation pour les égouts sanitaires et la compensation pour l'entretien des cours d'eau.

Résolution : 2020-004

Programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

Attendu que le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, réalisé en décembre 2015, prévoit le remplacement de conduites d'égout pluvial;

Attendu que la programmation de travaux pour la TECQ 2019-2023, doit contenir les travaux recommandés dans le susdit plan d'intervention, suite à un avis du ministère des Affaires municipales et Habitation;

Par conséquent, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que le directeur général modifie la programmation de travaux pour la TECQ 2019-2023, afin d'insérer les travaux pour le remplacement de conduites d'égout pluvial prévus au plan d'intervention.

Que le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable est mandaté pour préparer les estimés pour le remplacement des conduites d'égout pluvial.

Adoptée

Résolution : 2020-005

Nouvelle entente intermunicipale en service d'ingénierie de la MRC de l'Érable-Adhésion et autorisation de signature.

Attendu que la MRC de l'Érable propose une nouvelle entente relative à la fourniture de service d'ingénierie;

Attendu que la durée de l'entente à intervenir est d'une durée de quatre ans, couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023;

Attendu que la municipalité de Laurierville a pris connaissance des modalités de l'entente intermunicipale;

En conséquence, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville confirme sa volonté d'adhérer à l'entente intermunicipale en fourniture de services d'ingénierie de la MRC de l'Érable, le tout selon les modalités prévues à l'entente;

D'autoriser le maire, M. Marc Simoneau, à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Laurierville.

Adoptée

Résolution : 2020-006

Procédures pour la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes municipales.

Attendu que la municipalité peut transmettre au bureau de la MRC de l'Érable, au plus tard le 15 mars 2020, l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

Attendu que la municipalité prévoit utiliser ce service pour quelques immeubles;

Attendu que la première étape du processus, est l'adoption d'une résolution autorisant le directeur général à transmettre par courrier, un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à transmettre par courrier, un dernier avis aux propriétaires en défaut de paiement des taxes municipales.

Adoptée

Résolution : 2020-007

Renouvellement de l'offre de service de Me Daniel Bouchard, avocat, pour 2020.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de renouveler, pour l'année 2020, l'offre de services professionnels de Me Daniel Bouchard, avocat de la firme d'avocats Lavery, Avocats.

Que cette offre de services professionnels comprend une formule abonnement basée sur un tarif forfaitaire annuel.

Que la formule abonnement au coût de 800.00 \$, taxes et déboursés non inclus, donne droit à ce qui suit :

- Appels téléphoniques et échanges de courriels lorsque la question ne nécessite pas de recherche, de consultation ou de rédaction de documents ou de représentations;
- Vérification des projets de procès-verbaux du conseil municipal ou du comité exécutif;

Que tous les autres mandats, s'il y a lieu, seraient exécutés selon la formule horaire. Notamment, la rédaction d'opinions légales, la préparation de règlements municipaux, l'étude de cas particuliers, la participation (au besoin) à des réunions du conseil, etc... .

Adoptée

Résolution : 2020-008

Adhésion du directeur général à l'ADMQ et de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de défrayer la cotisation pour l'année 2020 du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

Que ce conseil accepte également de défrayer la cotisation pour l'année 2020 de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Mme Claire Gosselin, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ).

Que la cotisation annuelle pour l'ADMQ est de 548.43 \$, taxes incluses, plus une assurance responsabilité de 375.00 \$, pour un total de 923.43 \$ (880.33\$ en 2019).

Que la cotisation annuelle pour la COMBEQ est de 436.91 \$, taxes incluses (431.16 \$ en 2019)

Adoptée

Résolution : 2020-009

Adhésion 2020 de l'agent administratif à l'ADMQ et inscription formation en ligne pour certification DMA.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise M. Jean-François Labrie-Simoneau, agent administratif et préposé au service des loisirs, à adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) comme membre formation, afin de recevoir les correspondances de l'ADMQ et de bénéficier des tarifs réduits pour les formations, dont la formation menant à la certification DMA (Directeur municipal agréé).

Que la municipalité assume le coût d'adhésion 2020 à l'ADMQ pour M. Jean-François Labrie-Simoneau, au montant de 560.00 \$, taxes non incluses, comprenant un cours en ligne de la certification DMA.

Adoptée

Résolution : 2020-010

Tarif horaire pour la location du tracteur-souffleur avec opérateur.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de louer avec opérateur, le tracteur avec souffleur à neige, à l'entreprise EMP inc., pour des opérations de déneigement sur le territoire de la municipalité de Laurierville, pour la présente saison hivernale 2019-2020, et ce, au tarif horaire de 150.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2020-011

Coût de location des locaux à l'édifice municipal pour 2020.

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que les tarifs pour la location de locaux à l'édifice municipal soient les suivants pour l'année 2020 :

	Tarif 2019	Tarif 2020
Location grande salle :	140.00 \$	140.00 \$
Salle FADOQ : (lunch après funérailles, fête familiale)	85.00 \$	85.00 \$
Location grande salle : cours plusieurs semaines :	25.00 \$/h	25.00 \$/h
Location grande salle : réunion moins de 2 hres :	50.00 \$	50.00 \$
Location salle de réunion : Fête familiale	55.00 \$	55.00 \$
Location salle de réunion : Cours plusieurs sem. :	40.00 \$/jr	40.00/jr
Location salle de réunion : Réunion synd. et autres	50.00 \$	50.00 \$
Cours d'alphabétisation, lundi PM	15.00 \$	15.00 \$
Cours alphabétisation, mardi AM et PM	20.00 \$	20.00 \$

Que la salle FADOQ est utilisée seulement lorsque la grande salle est occupée par une autre activité.

Adoptée

Résolution : 2020-012

Compensation pour le préposé au service de loisirs et agent administratif pour l'utilisation de son cellulaire dans le cadre e son travail.

Attendu que la municipalité fournissait un téléphone cellulaire à la coordonnatrice en loisirs et en développement local;

Attendu que le coût mensuel du téléphone cellulaire était de 48.25 \$, taxes incluses;

Attendu que le nouvel agent administratif et préposé au service de loisirs préfère utiliser son téléphone cellulaire;

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de compenser l'agent administratif et préposé au service de loisirs, pour l'utilisation de son téléphone cellulaire, pour un montant similaire.

Adoptée

Résolution : 2020-013

Résolution concernant le projet de loi 48 (fiscalité agricole)

Considérant le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

Considérant que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

Considérant que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

Considérant que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

Considérant que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

Considérant que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

Considérant que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

Considérant que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

Considérant que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville exprime son désaccord avec le projet de loi numéro 48 dans sa forme actuelle;

Demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

De transmettre copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, responsable de la région du Centre-du-Québec, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au député d'Arthabaska M. Éric Lefebvre, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

Adoptée

Période de questions de l'assistance.

- Intervention de M. Claude Poulin à propos de l'enseigne numérique.

Le maire, M. Marc Simoneau, mentionne que la municipalité espère pouvoir rallumer l'enseigne numérique à court terme, suite au rapport déposé par Industries Canada à propos de ladite enseigne.

Demande de la Résidence Provencher pour le remboursement des taxes municipales pour 2020.

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

Résolution : 2020-014

Autorisation pour la signature du certificat de réception provisoire des ouvrages pour les travaux de pavage de l'avenue Normand.

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville, le certificat de réception provisoire des ouvrages pour les travaux de pavage exécutés par P.E. Pageau inc., sur l'avenue Normand, dont le coût des travaux est de 49 981.09 \$, taxes incluses.

Adoptée

Résolution : 2020-015

Demande d'intervention dans le cours d'eau Andréa Caron.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, que la demande de M. Hervé Côté de la Ferme Danvé 2018, pour le nettoyage du cours d'eau Andréa Caron, sur le lot 5 661 204, du cadastre du Québec, soit transmise à la MRC de l'Érable.

Que les coûts reliés aux travaux de nettoyage, soient entièrement à la charge du ou des propriétaires riverains du cours d'eau Andréa Caron.

Adoptée

Résolution : 2020-016

Formation pour le directeur général sur le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, à participer à une formation via le WEB offerte par l'Association des directeur municipaux du Québec (ADMQ), sur le nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens, laquelle se tiendra le 23 janvier de 10h00 à 11h30.

Que la municipalité paie le coût d'inscription au montant de 75.00 \$, taxes non incluses.

Adoptée

Résolution : 2020-017

Demande pour prolonger le délai pour la construction d'une résidence.

Attendu que la municipalité a vendu un terrain résidentiel sur la rue des Iris, soit le lot numéro 6 189 185, à M. Jean-François Labrie-Simoneau et Mme Nadia Deshaies, le 3 juillet 2018;

Attendu que le contrat de vente prévoit que les acquéreurs du terrain résidentiel ont un délai de 2 ans pour construire une résidence, soit jusqu'au 3 juillet 2020;

Attendu que M. Jean-François Labrie-Simoneau et Mme Nadia Deshaies demandent de prolonger d'environ 1 an le délai pour la construction d'une résidence, soit jusqu'au mois de mai 2021;

Après délibérations, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la demande de M. Jean-François Labrie-Simoneau et Mme Nadia Deshaies, de prolonger le délai, jusqu'au 31 mai 2021, pour la construction d'une résidence sur leur terrain, soit le lot numéro 6 189 185, du cadastre du Québec.

Adoptée

Résolution : 2020-018

Nomination d'un maire suppléant pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que M. Pierre Cloutier, soit nommé maire suppléant pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021;

Que M. Pierre Cloutier, conseiller, peut signer, pour cette période, les chèques en cas d'absence du maire M. Marc Simoneau, conjointement avec le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, ou avec la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Danielle Bergeron.

Que M. Pierre Cloutier, conseiller, remplit les fonctions du maire, en son absence, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés, comme stipulé à l'article 116 du Code municipal de la Province de Québec.

Adoptée

Résolution : 2020-019

Frais de notaire et d'arpentage pour le prolongement du réseau électrique de la rue des Iris.

Attendu que la municipalité a procédé au prolongement de la rue des Iris, afin d'offrir 4 nouveaux terrains résidentiels;

Attendu que le réseau électrique doit être prolongé afin de desservir les 4 nouveaux terrains;

Attendu que suite à des discussions avec la représentante d'Hydro-Québec, le délai pour effectuer les travaux pour ce type de prolongement du réseau électrique serait plus court d'environ 2 mois (mai 2020), si la demande était effectuée par un propriétaire de l'un des 4 terrains, via son électricien, que si la demande de prolongement était formulée par la municipalité (juillet 2020);

Attendu que M. Luc Lambert a fait l'acquisition, en décembre 2019, de l'un des 4 terrains, pour la construction d'une résidence au printemps 2020, soit le lot 6 345 228;

Attendu que la représentante d'Hydro-Québec mentionne que les frais de notaire et d'arpentage, pour les servitudes que nécessite le prolongement du réseau électrique, seront facturés au demandeur, soit M. Luc Lambert, au lieu de la municipalité;

Attendu que lors des précédents prolongements du réseau électrique, la municipalité a toujours assumé les frais de notaire et d'arpentage pour les servitudes d'Hydro-Québec;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que la municipalité remboursera les frais d'arpentage et de notaire à M. Luc Lambert, pour les servitudes demandées par Hydro-Québec pour prolonger le réseau électrique de la rue des Iris.

Adoptée

Départ du locataire au logement de l'édifice municipal à l'automne 2020.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, informe les membres du conseil, que le locataire au logement de l'édifice municipal a annoncé qu'il quittera son logement à l'automne 2020.

Résolution : 2020-020

Adhésion 2020 à la Fédération québécoise des Municipalités.

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville renouvelle son adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2020.

Que la cotisation pour l'année 2020 est de 1 816.01 \$, taxes incluses, comparativement à un montant de 1 777.58 \$ pour 2019.

Adoptée

Résolution : 2020-021

Remplacement ordinateurs au bureau municipal.

Attendu que Windows 7 ne sera plus supporté par Microsoft à partir du 14 janvier 2020;

Attendu que les ordinateurs de la directrice général adjointe et de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, doivent être remplacés afin de passer de Windows 7 à Windows 10;

Attendu que le disque dur de l'ordinateur du directeur général doit être remplacé pour la transition de Windows 7 à Windows 10, ainsi que l'un des ordinateurs de la bibliothèque;

Pour ces raisons, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Vertisoft, responsable du réseau informatique liant la MRC de l'Érable et les municipalités de la MRC, au montant de 2 617.98 \$, taxes incluses, pour 2 ordinateurs, la suite Microsoft Office 2019 et les disques durs.

Que la soumission ne comprend pas les honoraires du technicien pour le remplacement des ordinateurs, lesquels sont estimés à 300.00 \$.

Adoptée

Résolution : 2020-022

Renouvellement adhésion au Réseau d'information municipale du Québec.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité renouvelle son adhésion au Réseau de l'information municipale du Québec, afin de recevoir le cyberbulletin d'information journalier portant sur le monde municipal.

Que le coût d'abonnement au cyberbulletin d'information et de 327.68 \$, taxes incluses, comparativement à 316.18 \$ en 2019.

Adoptée

Résolution : 2020-023

Demande de l'organisme l'œuvre du partage pour les frais de chauffage.

Attendu que la Fabrique Notre-Dame-des-Érables demande un montant de 3 000 \$ pour compenser les frais de chauffage annuel du local utilisé par l'œuvre du partage au sous-sol de l'église de Laurierville;

Attendu que l'œuvre du partage de Laurierville verse 1 500 \$ annuellement à la susdite Fabrique pour le chauffage du local;

Attendu que l'œuvre du partage ne peut financièrement répondre à la demande de la Fabrique pour verser 3 000 \$ pour le chauffage, et s'adresse à la municipalité pour combler la différence;

Attendu que le conseil municipal a reçu le bilan 2018 de l'œuvre du partage;

Attendu que le conseil municipal, avant de prendre une décision, à ce sujet, souhaite recevoir le bilan de 2019 de l'œuvre du partage;

Pour ces raisons, il est résolu de reporter ce point à une prochaine séance.

Adoptée

Résolution : 2020-024

Proclamation des Journées de persévérance scolaire 2020.

Considérant que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et moins jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

Considérant que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

Considérant que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

Considérant que dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et moins jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

Par conséquent, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, de déclarer que la municipalité de Laurierville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2020 par cette résolution.

Que lors des Journées de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020, nous nous engageons aussi

- à hisser le drapeau de la persévérance scolaire
- à souligner les efforts des jeunes de notre municipalité

Que nous pourrions aussi utiliser d'autres formes d'encouragement.

Adoptée

Résolution : 2020-025

Transfert au service de Loisirs.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 5,000 \$ soit transféré de l'administration générale au service de loisirs, en vue de payer les comptes dûs à ce poste.

Adoptée

Résolution : 2020-026

Demande de soutien financier de l'Association de la Fibromyalgie Arthabaska-Érable.

Il est résolu unanimement, que ce conseil ne verse pas une aide financière à l'Association de la Fibromyalgie Arthabaska-Érable.

Adoptée

Résolution : 2020-027

Demande d'aide financière annuelle du Centre de prévention Suicide Arthabaska-Érable et activité bénéfice.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité verse une aide financière de 200.00 \$ pour 2020, au Centre de prévention Suicide Arthabaska-Érable.

Que la municipalité ne participera pas à la 22^e activité-bénéfice du Centre de prévention Suicide Arthabaska-Érable, laquelle se déroulera le jeudi 6 février prochain au Centre des Congrès de Victoriaville

Adoptée

Résolution : 2020-028

Demande d'aide financière de la maison du CLDI de l'Érable.

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'une aide financière au montant de 100.00 \$ soit versée au CLDI de l'Érable, pour l'année 2020.

Adoptée

Résolution : 2020-029

Transfert de 8 000 \$ au CDE Ste-Julie et Laurierville.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 8 000 \$ soit versé au Comité de Développement Économique de Ste-Julie et Laurierville, pour les initiatives économiques et industrielles, réalisés au cours des derniers mois.

Adoptée

Correspondance.

- Invitation de la MRC de l'Érable à une rencontre sur le projet du traitement mécano-biologique (TMB), le mardi 28 janvier à 13h00 au Carrefour de l'Érable à Plessisville.

Le maire, M. Marc Simoneau, le directeur général, M. Réjean Gingras et M. Pierre Cloutier, conseiller, participeront à cette rencontre.

Résolution : 2020-030

Demande d'une contribution financière pour le Défi des Demois'Ailes.

Attendu que la 8^e édition du Défi des Demois'Ailes passera à Laurierville, le 10 juillet prochain vers 15h40;

Attendu que le Défi des Demois'Ailes consiste à une course à pied à relais d'environ 750 km répartie sur 4 jours et nuits, du 8 au 12 juillet prochain, à laquelle participe une quarantaine de femmes;

Attendu que l'activité est une levée de fonds pour les centres d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale;

Pour ces raisons, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, qu'un montant de 100.00 \$ soit versé au Défi des Demois'Ailes.

Adoptée

Résolution : 2020-031

Demande d'aide financière de l'Unité Domrémy de Plessisville inc..

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, qu'un montant de 200.00 \$ soit versé à l'Unité Domrémy de Plessisville inc., en guise de soutien financier pour ses différents programmes en prévention des dépendances et en promotion de la santé chez les personnes de 18 ans et plus.

Adoptée

- Réception du bilan de la 15^e édition de la Journée Normand-Maurice, pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD). Pour Laurierville, 440 kg de RDD ont été collectés et 578 kg de produits informatiques.

- Lettre de la Ferme Micha inc., au 610 Rang 6 Ouest, demandant une compensation pour sa terre agricole qui recoupe l'aire d'alimentation du puits municipal, en vertu du volet 2 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable du ministère de l'Environnement.

La demande de la Ferme Micha inc. doit être analysée par un agronome, et le directeur général a transmis la demande à un agronome du Service en agroenvironnement de Vivaco en mars 2019.

- Lettre du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, concernant le versement d'une somme de 12 354.06 \$, pour l'année 2019, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

- Réception de la part de l'organisme ORAPÉ, du bilan de la collecte des objets volumineux pour l'année 2019, lequel mentionne la récupération de 14,96 tonnes de matériel pour Laurierville, de la réception de 125 appels de citoyens et de 24 sorties pour la cueillette des objets volumineux.

- Réception du rapport financier 2019 pour les Loisirs collectifs Inverness-Laurierville, lequel démontre un montant à recevoir pour Laurierville au montant de 3 935.50 \$.

Liste des comptes

2019

Hydro-Québec : Service éclairage public de déc. 2019	971.31
Hydro-Québec : Service égout rue Grenier du 16/10 au 12/12/2019	27.53
Bell Canada : Service photocopieur de décembre 2019	74.44
Bell Canada Service garage de décembre 2019	62.68
Bell Canada : Service caserne de décembre 2019	63.77
Vertisoft : Configuration portable Jean-François.	133.37
Contracteur P.E. Pageau inc. : Pavage avenue Normand.	47 482.04
Danielle Bergeron : Achat de vin pour le souper des Fêtes municipal.	434.30
Me Sylvain Beauregard : Honoraires cour municipale.	112.11
Lavery, avocats : Services de juin à novembre.	459.90
L'Invernois : Souper des Fêtes municipalité.	2 071.62
Agence municipale 9-1-1 : Service pour octobre 2019	607.86
Xerox : Service de déc. 2019	84.22
Carte Sonic : Essence pick-up novembre.	237.66

Ministère du Revenus : TPS et TVQ vente terrain Hugo Gingras.	2 035.85
Postes Canada : Poliquin décembre et sondage MRC.	255.33
Sotack inc. : Amélioration système climatisation et chauffage.	9 008.29
Eurofins Environex : Analyses d'eau en déc. 2019	325.38
Ville de Plessisville : Jugements (4) cour municipale en déc. 2019	1 050.83
MRC de l'Érable : Service archives 2019	1 182.11
MRC de l'Érable : Hébergement 2019 géoweb.	614.60
MRC de l'Érable : Préparation portable Jean-François.	99.74
MRC de l'Érable : Programme alerte Omnivigil.	1 820.22
Fonds d'information sur le territoire : (3) mutations en déc. 2019	12.00
Sotack : Rép. climatisation dans l'ancienne caisse	601.95
Mégaburo : Disque dur pour technicien en loisirs	103.47
Dominique Martel : Chaufferette pour bibliothèque	41.38
Cartes Sonic Desjardins : Essence le 18/12/2019	85.01
Energies Sonic : Huile à fournaise salle municipale de nov.-déc. 2019	2 244.43
Services San. Denis Fortier : Service pour décembre.	1 579.65
Vivaco : Matériels caserne, édifice, garage, lumières de Noël et souper	247.99
Ouellet, portes & fenêtres : Porte pour caserne	178.21
Marius Marcoux & fils inc. : Luminaires de rue, garage et Pavillon	319.40
Englobe Corp. Frais Laboratoire pour rang 10 Est et rue Normand	2 062.54
Lemieux Marcoux, arp.-géol : Lotissement prolongation rue des Iris	3 897.65
EMP inc. : Contrat déneigement (2 ^e vers. de 6).	24 200.64
EMP inc. : Travaux rue des Iris.	565.68
EMP inc. : Transport feuilles mortes.	1 451.52
EMP inc. : Travaux rue des Iris 11 au 14 décembre.	1 156.93
EMP inc. : Travaux rue des Iris 3 et 5 décembre.	19 328.68
EMP inc. : Travaux rue des Iris 2 décembre.	962.34
EMP inc. : Travaux rue des Iris, pierre 0-3/4.	8 212.87
Gaudreau Environnement : Service pour décembre.	7 647.02
Salaires : Rémunération des employés en déc. 2019	14 461.73
Receveur gén. du Canada : Remises féd. de déc. 2019	1 960.35
Ministre du Revenu : Remises prov. de déc. 2019	5 328.63
Petite caisse : Matériels service de garde, édifice, frais de poste	260.55

2020

Cartes Sonic : Essence le 06-01-2020	135.01
Bell Canada : Service aqueduc janv. 2020	151.79
L'Union-Vie : Assurances-collectives de janvier 2020	2 588.25
RREMQ : Régimes de retraite employés en déc. 2019	1 240.22
Bell Mobilité : Service pour janv. 2020	426.13
Hamel Propane : Location réservoir 2020	137.22
Financière Banque Nationale : Int. et capital sur emprunt	40 665.43
PG Solutions : Contrat entretien et soutien informatique 2020	5 196.87
PG Solutions : Licence antivirus.	91.98
PG Solutions : Évaluation en ligne 2020.	862.31
COMBEQ : Adhésion 2020	436.91
Promutuel : Assurance générales 2020	19 210.37
MRC de l'Érable : Travaux cours d'eau	35 318.47
RIM : Abonnement annuel municipal	327.68
Formiciel : Achat matériels compte de taxes	614.60
Claire Gosselin : Frais de déplacement	80.00
Partenaires 12-18 de l'Érable : Participation financière 2020	2 919.40
CEDEDQ : Compteurs d'eau 20 maisons et commerces et industries	15 149.47
Editions juridiques FD : Mises à jour 2020 code élections munic.	81.59
OMNIVIGIL solutions : Service d'appel urgence et information	0.86
Soc. Canadienne des Postes : 700 timbres	724.34
Copiebec : Licence pour bibliothèque.	28.74

Résolution : 2020-032

Approbation des comptes.

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

Adoptée

États des revenus et dépenses au 31 décembre 2019.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité au 31 décembre 2019, démontrant à cette date, des encaissements de l'ordre de 1 732 320.71 \$, et des déboursés au montant de 1 740 220.03 \$, laissant un solde en caisse de 259 102.19 \$. De plus, à titre comparatif, on retrouve sur l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2019, les revenus et dépenses au 31 décembre 2018.

Varia.

Aucun sujet.

Résolution : 2020-033

Clôture de l'assemblée

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

Adoptée

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire.

Directeur général et secrétaire-trésorier